

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 juillet 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria,
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4032-2018.

Gazifère inc. – Rapport annuel 2017 et Cause tarifaire 2019. Phase 2.

Demande de report de la décision de la Régie sur la demande de SÉ-AQLPA afin qu'il soit ordonné à *Gazifère inc.* de répondre à la demande de renseignements SÉ-AQLPA-2.1 (b) de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Par la présente, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* demandent respectueusement à la Régie de **reporter sa décision (sur la demande de SÉ-AQLPA afin qu'il soit ordonné à *Gazifère inc.* de répondre à la demande de renseignements SÉ-AQLPA-2.1 (b)) après le dépôt du rapport (« commentaires ») de SÉ-AQLPA en Phase 2 du présent dossier, lequel est dû pour demain 13 juillet 2018 à midi.**

Nous ne demandons en effet pas le report de la date de dépôt de notre rapport. Celui-ci traitera de la question du gaz perdu à partir des informations déjà disponibles. Il soulèvera le problème posé par l'utilisation d'un estimé plutôt que du réel pour les données de gaz perdu de la seconde moitié de décembre de chaque année et sur la problématique de réajuster ces données pour le calcul de 2017 seulement sans réajuster l'année antérieure. Nous y démontrerons encore davantage l'utilité d'obtenir des statistiques réajustées de manière symétrique pour les années antérieures. La Régie disposera ainsi d'une information plus détaillée lui permettant de rendre une décision éclairée sur la demande de SÉ-AQLPA afin qu'il soit ordonné à *Gazifère inc.* de répondre à la demande de renseignements SÉ-AQLPA-2.1 (b)).

Nous soulignons dès à présent, tel qu'il apparaîtra dans notre rapport, que la plus récente [lettre B-0117 du 11 juillet 2018 de *Gazifère inc.*](#) confirme nos propos plutôt que de les infirmer.

Gazifère inc. y réitère en effet, en page 2, lignes 13-14, que :

« les écarts d'estimé d'une année sont nécessairement pris en compte dans l'année qui suit ».

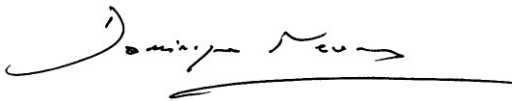
Ceci confirme donc le propos de notre [lettre C-SÉ-AQLPA-0016 du 10 juillet 2018](#) selon lequel la statistique initiale de gaz perdu de 2017 de 1,27 % (tout comme la statistique ajustée de 2017 de 0,84 %) incluait déjà un réajustement **en 2017** de l'écart entre le réel et l'estimé de décembre 2016 (estimé qui fut utilisé pour la statistique de gaz perdu de 2016). Par conséquent, si comme *Gazifère inc.* le soumet, la statistique de 2017 de 1,27 % devient réajustée pour tenir compte du réel de décembre 2017 et ainsi aboutir au chiffre de 0,84 %, c'est le résultat du fait que cette statistique réajustée de 2017 aura bel et bien tenu compte de **deux réajustements réel/prévision** (le premier pour incorporer **à 2017** l'écart réel/prévision de décembre 2016 et le second pour incorporer **à 2017** l'écart réel/prévision de décembre 2017).

Aux deux premières lignes de la page 2 de [sa lettre B-0117 du 11 juillet 2018](#), *Gazifère inc.* nous informe que, si la statistique **de 2016** avait été réajustée afin de tenir compte, **en 2016**, du réel de décembre 2016, alors la statistique **de 2017** (telle que réajustée à 0,84 % afin de tenir compte du réel de décembre 2017 tel que soumis par *Gazifère inc.*) serait passée de 0,84 % à 0,71 %. Ceci ne contredit donc pas notre propos mais le confirme : le taux de 0,84 % **de 2017** est bel et bien basé sur une prise en compte **en 2017** de l'écart réel/estimé de décembre 2016, de même que sur la prise en compte **en 2017** de l'écart réel/estimé de décembre 2017, donc **deux réajustements réel/prévision**. *(Ces variations de taux annuel s'expliquent vraisemblablement du fait que les températures de fin décembre 2017 ont été plus froides que la normale, ce qui semble baisser le taux de gaz perdu réel de cette période. À l'inverse, les températures de décembre 2016 ont été plus chaudes que la normale, ce qui hausse le taux de gaz perdu de l'année où l'écart réel/estimé est comptabilisé. Ceci explique donc les différentes variations de taux annuel de 2017 que Gazifère inc. nous soumet).* **Nous en traiterons dans notre rapport.**

Cela démontre aussi que **les deux dernières semaines de l'année ont un impact majeur sur le taux annuel du gaz perdu de Gazifère inc.** Le choix de la méthodologie de leur traitement n'est donc pas banal. **Nous en traiterons dans notre rapport.**

Ceci pose également l'enjeu plus global de ce qu'est un rapport annuel. N'est-on pas censé fermer les livres au 31 décembre et pas avant ? En effet, le rapport annuel n'est plus censé comporter d'estimés mais plutôt des données réelles couvrant l'année complète. Est-ce que d'autres données des rapports annuels de *Gazifère inc.* sont également estimées lors des deux dernières semaines de l'année ? **Nous en traiterons dans notre rapport.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).